



Envoi au contrôle de légalité le : 25 avril 2023

Publication électronique le : 25 avril 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 AVRIL 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Steeve BRIOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Evelyne NACHEL, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Alexandre MALFAIT.

Absent(s) : M. Bruno COUSEIN.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE RESTAURATION DANS LES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT - CAMPAGNE 2023-
2024-2025**

(N°2023-172)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L.213-2 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais – pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°12 du 17 décembre 2012 « Modalités de fonctionnement et d'équipement des collèges – Dotations de matériels de restauration » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa

réunion en date du 03/04/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De valider les propositions d'acquisition d'équipements de restauration pour les 36 établissements publics locaux d'enseignement concernés, repris dans le tableau joint, dans le cadre de l'opération de renouvellement de matériels sur la période 2023-2024-2025, pour un montant de 1 500 000 €, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'affecter les dossiers d'acquisition repris à l'article 1 de la présente délibération sur l'autorisation de programme 2023 dédiée au renouvellement des matériels de restauration dans les collèges.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-221I08	21881/90221	Renouvellement du matériel de restauration des collègues	1 500 000,00	1 500 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 avril 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**Programmation des dotations pour le remplacement
de matériels vétustes dans les demi-pensions des collèges
pour les années 2023, 2024, 2025**

DEMANDE DE DOTATION pour 2023		
COLLEGE	Equipement	Montant estimé
Des 7 Vallées à HESDIN	four	30 000,00 €
Pierre Cuallacci à FREVENT	self	50 000,00 €
René Cassin à WIZERNES	self	50 000,00 €
Pablo Neruda à VITRY-EN-ARTOIS	four, VCC	60 000,00 €
Jacques Prevert à HOUDAIN	sauteuses multi fonctions	50 000,00 €
Claude Debussy à COURRIERES	cellules de liaison satellite	15 000,00 €
Jean Macé à HENIN BEAUMONT	cellules de liaison satellite	15 000,00 €
Jean de Saint-Aubert à LIBERCOURT	cellules de liaison satellite	15 000,00 €
Jean Jaurès à LENS	cellules de liaison satellite	15 000,00 €
Riaumont à LIEVIN	cellules de liaison satellite	15 000,00 €
Martin Luther King à CALAIS	cellules de liaison satellite	15 000,00 €
Jean Jaurès à CALAIS	cellules de liaison satellite	15 000,00 €
Jean Macé à CALAIS	cellules de liaison satellite	15 000,00 €
les Dentelliers à CALAIS	cellules de liaison satellite	15 000,00 €
Jacques Prevert à HEUCHIN	armoires chaudes	15 000,00 €
Georges Brassens à SAINT VENANT	VCC XL	35 000,00 €
Bracke-Desrousseaux à VENDIN LE VIEIL	fours	50 000,00 €
TOTAL		475 000,00 €

DEMANDE DE DOTATION pour 2024		
COLLEGE	Equipement	Montant estimé
Blaise Pascal à MAZINGARBE	fours, VCC, piano	60 000,00 €
Roger Salengro à SAINT-MARTIN-BOULOGNE	VCC, four	60 000,00 €
Pilâtre de Rozier à WIMILLE	VCC XL	35 000,00 €
Jean-Jacques Rousseau à CARVIN	lave-vaisselle	50 000,00 €
Léonard de Vinci à CARVIN	lave-vaisselle	50 000,00 €
Marie Curie à ARRAS	zone de cuisson	90 000,00 €
de l'Europe à ARDRES	lave-vaisselle	50 000,00 €
Boris Vian à MARCK	self	50 000,00 €
Henri Wallon à DIVION	VCC, cellule de liaison satellite	45 000,00 €
Bernard Chochoy à NORRENT-FONTES	VCC	35 000,00 €
du Bras d'Or à MONTREUIL	VCC XL, piano	40 000,00 €
Romain Rolland à HERSIN-COUPIGNY	lave-vaisselle	50 000,00 €
Jean Moulin à BARLIN	lave-vaisselle	50 000,00 €
Maxence Van der Meersch à LE TOUQUET	vitrine de self- sauteuse et lave-vaisselle	80 000,00 €
Madame de Sévigné à AUCHEL	armoire chaude	6 000,00 €
Jean Rostand à AUCHY-LES-HESDIN	four, lave-vaisselle et armoire chaude	60 000,00 €
TOTAL		811 000,00 €

DEMANDE DE DOTATION pour 2025		
COLLEGE	Equipement	Montant estimé
Louis Bleriot à SANGATTE	self	50 000,00 €
Les Quatre Vents à GUINES	zone de cuisson	80 000,00 €
Paul Verlaine à SAINT NICOLAS	sauteuse, stim, feux vifs, plaque	84 000,00 €
TOTAL		214 000,00 €

soit **1 500 000,00 €**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Éducation et des Collèges
Service Restauration scolaire

RAPPORT N°29

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 AVRIL 2023

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE RESTAURATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT - CAMPAGNE 2023- 2024-2025

Lors de sa réunion du 17 décembre 2012, le Conseil Général a décidé de créer une dotation spécifique pour l'acquisition d'équipements de restauration des collèges, lorsque certains matériels défectueux, indispensables à la continuité du service public de restauration, nécessitent un remplacement, indépendamment des travaux portant sur la demi-pension.

Certains Services de Restauration et d'Hébergement sont à ce jour équipés de matériels anciens, souvent vétustes, susceptibles de connaître des dysfonctionnements et de compromettre ainsi la continuité de la production de repas.

Le remplacement de ces équipements de restauration ne fait plus l'objet de versement de dotations spécifiques aux collèges. Les matériels sont directement acquis par le Département et les dépenses imputées en section d'investissement sur le budget départemental.

Dans ce cadre, l'acquisition d'équipements de restauration qui vous est proposée au titre de la programmation portant sur les années 2023, 2024 et 2025, concerne 36 établissements, (sous réserve de demandes urgentes et prioritaires de remplacement de matériels dans d'autres collèges susceptibles d'être sollicitées avant la fin de cette période, pour lesquelles un bilan définitif sera présenté ultérieurement) et s'établit à un montant global de 1 500 000 €, décomposé dans le tableau annexé au présent rapport.

Les montants indiqués pour chaque collège s'adossent sur les devis fournis et sont susceptibles de connaître des variations. La proposition ne correspond donc pas à une enveloppe attribuée à chacun des établissements mentionnés, mais consiste en une affectation globale des crédits d'investissement pouvant être engagés.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du pacte des réussites citoyennes, « agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais », adopté par le Conseil départemental lors de sa réunion du 21 Novembre 2022.

Elle contribue à relever l'un des trois défis pour les réussites citoyennes : ouvrir à chacun le champ des possibles et plus précisément l'ambition de faire de l'éducation

un levier d'égalité en garantissant l'égalité des chances au collège et en créant les conditions de la réussite pour tous. Le Département porte l'ambition de proposer aux familles et aux élèves, les meilleures conditions de réussite scolaire.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant ;

- de valider les propositions d'acquisition d'équipements de restauration prévus pour les 36 établissements publics locaux d'enseignement concernés, dans le cadre de l'opération de renouvellement de matériels sur la période 2023-2024-2025, pour un montant de 1 500 000 €, repris dans le tableau joint, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- d'affecter ces dossiers d'acquisition sur l'autorisation de programme 2023 dédiée au renouvellement des matériels de restauration dans les collèges.

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C03 - 221108	21881/90221	Renouvellement du matériel de restauration des collèges	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/04/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY